

MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATEGIQUE INFORMATIQUE

FICHE N °10

LE DOCUMENT UNIQUE (DU) ET LES ASSISTANTS DE PREVENTION

DANS LES DISI

LE DOCUMENT UNIQUE

Le document unique (DU) est un recensement des risques professionnels réalisé par unités de travail. Ces risques sont ensuite évalués et hiérarchisés pour définir des mesures de prévention.

Le DU offre l'opportunité aux agents de s'exprimer sur ses conditions de travail ; avec le programme de prévention, ils contribuent à l'amélioration de ces dernières.

1. Avant la mise en place des DISI

Dès 2009, au sein du réseau informatique, chaque agent a eu la possibilité de répondre à un questionnaire recensant les risques auxquels il était exposé dans le cadre de son travail au quotidien.

Ce recensement, effectué par unités de travail (groupes d'agents présentant les mêmes risques professionnels) a permis d'identifier les dangers et les risques professionnels déclarés par les agents et de les évaluer et les hiérarchiser.

Des documents uniques (DU) ont ainsi été élaborés dans chaque établissement informatique ex-CSI ; les agents des ex-DI ont quant à eux, été intégrés au sein du DU de leur direction d'affectation.

2. A compter de la mise en place des DISI

Chaque DISI devra élaborer son document unique à partir du recensement des risques indiqués par les agents de ces directions. Ce DU sera mis en place en 2012 ; les travaux de recensement démarreront au cours du 1^{er} trimestre 2012 .

Pour l'année 2012, le recensement des risques se fera à partir du fichier précédemment mis en place par le bureau RH2C. Cependant, il sera aménagé afin de prendre en compte les spécificités des DISI. Une base identique à l'ensemble des DISI permettra de disposer de restitutions globales et d'analyses au niveau de la sphère informatique.

3. L'informatisation du DU

Dans le même temps, des travaux liés à l'informatisation du DU sont menés en liaison avec le bureau RH2C (interlocuteur du secrétariat général) et les DISI.

❖ Désignation de deux DISI référentes

Le bureau FSUP est l'interlocuteur du bureau RH2C sur les sujets « conditions de travail » dans le réseau informatique. Cependant, afin de disposer d'une compétence « terrain », le bureau FSUP s'est entouré de deux DISI volontaires pour être référentes sur ce domaine. Il s'agit de la DISI Nord et de la DISI Sud-Est.

❖ Travaux préparatoires à l'informatisation du système de gestion de l'information dédié au DUERP

Ces travaux sont pilotés par le secrétariat général et le bureau RH2C pour la DGFIP. A ce stade, ils ont porté sur :

- une expérimentation de la reprise des données,
- la définition des unités de travail pour les DISI (groupe d'agents présentant les mêmes risques professionnels)
- les restitutions.

1° - vague d'expérimentation de reprise des données (mai 2011) : l'objectif était de reconstituer un DUERP au périmètre de la DISI à partir des recensements effectués pour les différentes structures composant la DISI. Compte tenu de l'importance des travaux à mener et de leur complexité, il a été convenu que seule la DISI Nord procéderait à l'exercice.

2° - définition des unités de travail des DISI et des risques associés (août 2011) : la demande concernait la détermination des unités de travail pour les DISI. Cette définition a été initiée par les DISI référentes puis transmises pour validation et/ou observations aux autres DISI. Les éléments validés ont été transmis au bureau RH2C. Une réflexion est en cours pour un regroupement de ces unités de travail au sein d'unités génériques, le détail correspondant à des unités de travail locales.

Par exemple, l'unité générique intitulée Atelier se décompose en unités de travail locales telles que atelier d'impression, atelier de mise sous plis, façonnage et courrier...

3° - restitution des données : la demande portait sur l'estimation des besoins en matière d'agrégation et de consolidation des données.

L'application informatique du DU, pilotée par le SG, est prévue pour 2013.

LES ASSISTANTS DE PREVENTION

En raison des particularités fortes (ateliers d'impression – finition, ateliers de production, plateaux et équipes d'assistance, organisations de travail atypiques...) des établissements informatiques, une attention particulière est portée aux conditions de travail au sein des DISI.

Ainsi, chaque DISI dispose d'un agent exerçant la fonction d'assistant de prévention. Des relais de l'assistant de prévention sont également désignés dans l'ensemble des établissements de chaque DISI.

Ce relais local permettra que l'analyse des situations, la sensibilisation des agents et la recherche de solutions adaptées aux difficultés rencontrées puissent être effectuées au plus près du terrain.